

7 janvier 2014

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Césaire, tenue ce mardi 7 janvier 2014, à 19 h 30, à la salle des délibérations du Conseil à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de monsieur Guy Benjamin, maire, et à laquelle assistent MM. Jacques Auger, Michel Denicourt, André Deschamps, Jean-Claude Fortin, Mme Michèle Massé et Denis Chagnon, conseillers.

Sont également présents : le directeur général, M. Bertrand Déry et la greffière, Me Isabelle François

2014-01-001 Adoption des procès-verbaux du 10, 17 et 19 décembre 2013

Des copies des procès-verbaux des séances tenues le 10, 17 et 19 décembre 2013 ont été remises à chacun des membres du conseil selon les dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (c. C-19), la greffière est dispensée de la lecture.

Il est proposé par : Denis Chagnon

Et résolu que les procès-verbaux des séances du 10, 17 et 19 décembre 2013 soient et sont adoptés tels que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2014-01-002 Adoption des comptes selon les listes mensuelles

Il est proposé par : Jean-Claude Fortin

Et résolu que les comptes inscrits sur les listes soient et sont acceptés tels que présentés à savoir :

Comptes payés :

Chèques 40 961 à 41 168 pour un montant de : 461 271,99 \$

Comptes payables :

Chèques 41 189 à 41 289 pour un montant de : 202 690,81 \$

Comptes recevables :

Comptes 3FD000142 à 3FD000162 pour un montant de : (38 594,03 \$)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7 janvier 2014

2014-01-003 Autorisation pour les dépenses incompressibles 2014

Il est proposé par : André Deschamps

Et résolu d'autoriser, pour l'année 2014, les dépenses incompressibles selon les montants établis au budget et décrits dans la liste suivante :

- Rémunération
- Frais de vérification
- Fourniture d'élection
- R.R.Q, A-E, F.S.S., C.S.S.T., R.Q.A.P.
- REER collectif, assurances collectives
- Quote-part MRC, évaluation
- Frais de poste, téléphone
- Services payés à d'autres municipalités
- Éclairage des rues, électricité
- Contrat de déneigement et d'achat de sel à déglçage
- Service de la dette, intérêts sur billets
- Location de bâtisse
- Immatriculation

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2014-01-004 Modification du calendrier des séances du conseil 2014

Considérant que la séance du mois de novembre est prévue le 11 novembre et que ce jour est un jour férié à la Ville de Saint-Césaire;

Il est proposé par : Jacques Auger

Et résolu de modifier la date de la séance ordinaire du mois de novembre 2014 au mercredi 12 novembre 2014 à 19h30 à la salle de conseil de l'hôtel de ville de Saint-Césaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2014-01-005 Correction de la résolution 2013-11-388 relativement à l'engagement au fonds de roulement pour les travaux de réfection de toiture au club de golf

Considérant que le montant mentionné à la résolution 2013-11-388 a fait l'objet d'un crédit postérieurement à l'adoption de la résolution et qu'il y a lieu de modifier le montant engagé au fonds de roulement;

7 janvier 2014

Il est proposé par : Michèle Massé

Et résolu d'annuler la résolution 2013-11-388 afin que le montant engagé au fonds de roulement soit établi à 142 534,06 \$ pour les travaux de réfection de toiture du Club de golf. Le financement est établi sur une période de 5 ans avec des remboursements annuels de 28 506,81 \$ pour les 4 premières années et de 28 506,82 \$ pour la dernière année.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2014-01-006 Désignation aux fins de la régie des alcools, des courses et des jeux / Demande de permis d'alcool – Club de golf de Saint-Césaire

Il est proposé par : Denis Chagnon

Et résolu que les membres du conseil municipal et les officiers municipaux suivants soient désignés à titre d'administrateurs aux fins de la demande de permis d'alcool pour le Club de golf auprès de la Régie des alcools, courses et des jeux tel qu'il appert du tableau ci-dessous :

Guy Benjamin	maire
Jacques Auger	conseiller
Michel Denicourt	conseiller
André Deschamps	conseiller
Jean-Claude Fortin	conseiller
Michèle Massé	conseillère
Denis Chagnon	conseiller
Isabelle François	greffière
Micheline Quilès	trésorière

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2014-01-007 Fondation Collège Santé / Demande de contribution 2014

Considérant que la Fondation Collège Santé adresse une demande à la Ville de Saint-Césaire pour une aide financière sous forme de dons à hauteur de dix dollars (10 \$) par citoyen pour le financement des activités de la Clinique Médicale du Collège;

Considérant que la Ville de Saint-Césaire accepte de majorer sa contribution en acquittant un montant de 1 653,99 \$ correspondant à sa quote-part des taxes foncières pour l'année 2014;

7 janvier 2014

En conséquence :

Il est proposé par : Michel Denicourt

Et résolu de verser à la Fondation Collège Santé, une aide financière au montant de 58 480 \$, équivalent à 10 \$ par citoyen au nombre de 5 848, et payé à même le fonds général de la municipalité.

Il est également résolu de verser la somme de 1 653,99 \$ à titre de quote-part des taxes foncières pour l'année 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2014-01-008 Demande d'appui du syndicat des travailleurs des postes concernant l'avenir de Postes Canada

Considérant qu'en 2014 le gouvernement fédéral reverra sa façon de gérer le service postal public en effectuant un examen *du Protocole du service postal canadien*;

Considérant que la population a le droit de se prononcer sur les questions touchant le service postal public;

Considérant que le *Protocole* actuel comporte de sérieux problèmes qui doivent être réglés;

Considérant que le gouvernement fédéral pourrait se servir de l'examen du protocole pour réduire les obligations de Postes Canada en matière de service en préparant le terrain à la privatisation ou à la déréglementation du service postal;

En conséquence :

Il est proposé par : Jean-Claude Fortin

Et résolu que la Ville de Saint-Césaire transmette cette résolution à la ministre responsable de la Société canadienne des postes pour lui demander que

- 1) la population puisse faire valoir son point de vue durant l'examen du *Protocole du service postal canadien*;
- 2) que le *Protocole du service postal canadien* soit amélioré au moyen des mesures suivantes :
 - faire en sorte que le moratoire sur la fermeture des bureaux de poste situés dans les petites villes ou en région rurale protège le caractère public des bureaux de poste;

7 janvier 2014

- *supprimer les nombreuses exceptions que prévoit le Protocole* relativement à la fermeture des bureaux de poste visés par le moratoire;
 - prolonger le processus de consultation sur la fermeture éventuelle de bureaux de poste et rendre ce processus et le moratoire le plus transparents;
 - mettre en place un ombudsman indépendant qui aurait la responsabilité de déterminer si Postes Canada a satisfait ou non aux exigences du *Protocole*;
 - établir un processus décisionnel raisonnable, uniforme et démocratique relativement aux modifications à apporter au réseau postal et au réseau de livraison (fermeture ou réduction de la taille des bureaux de poste publics, retrait de boîtes aux lettres rurales, etc.) à la suite de consultations avec la population et d'autres intervenants.
- 3) Que le gouvernement fédéral prenne en compte, durant l'examen du *Protocole*, des manières novatrices de générer des revenus postaux, y compris la prestation de services financiers comme le paiement des factures, des services liés aux assurances et des services bancaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2014-01-009 Allocation pour officier de garde

Considérant la recommandation du directeur du Service Sécurité incendie, monsieur Jacques Bienvenu;

Considérant que quatre (4) officiers du service de sécurité incendie assureront une garde la fin de semaine à tour de rôle allant du vendredi 18h au dimanche 24h;

Il est proposé par : Jacques Auger

Et résolu de verser une allocation de 50 \$ par fin de semaine pour l'officier du service sécurité incendie qui sera de garde, le tout rétroactivement au 1^{er} janvier 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2014-01-010 Colloque sur la sécurité civile et incendie 2014 / Participation

Il est proposé par : Denis Chagnon

Et résolu d'autoriser la participation du directeur du service sécurité incendie, M. Jacques Bienvenu au Colloque sur la sécurité civile et incendie qui se tiendra du 17 au 19 février 2014 à Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7 janvier 2014

2014-01-011 Acquisition d'un ordinateur pour le bassin de contact

Il est proposé par : Michel Denicourt

Et résolu de procéder à l'acquisition d'un ordinateur pour les besoins du bassin de contact auprès de Logimax Service Informatique de Saint-Césaire pour une somme de 1 276 \$, plus les taxes applicables, le tout selon la soumission datée du 22 octobre 2013.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2014-01-012 Offre de services de PG Solutions pour la migration Jmap

Il est proposé par : Denis Chagnon

Et résolu d'accepter l'offre de service de PG Solutions pour l'acquisition du logiciel permettant la migration vers la carte JMap pour un montant de 6 750 \$ plus les taxes applicables, le tout selon la soumission datée du 18 novembre 2013.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2014-01-013 Retrait de la désignation de Déom+Paré à titre de fonctionnaire désigné pour l'application des divers règlements en matière d'urbanisme

Considérant la résiliation du contrat avec la firme Déom+Paré en matière d'assistance en inspection municipale;

Il est proposé par : André Deschamps

Et résolu d'annuler la désignation de Kimberly Chanthamala et de Jacques Riou à titre de fonctionnaire désigné pour l'application des règlements en matière d'urbanisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2014-01-014 Désignation d'un inspecteur adjoint à titre de « fonctionnaire désigné » pour l'application de divers règlements fonctionnaire au service d'Urbanisme (remplacement)

Il est proposé par : Michèle Massé

7 janvier 2014

Et résolu de mandater à titre de « fonctionnaire désigné » pour l'application de la réglementation municipale en matière d'urbanisme et d'inspection :

- Mme Audrée Pelchat de la firme Gestim inc. ayant sa place d'affaires au 599, principale à Saint-Sébastien, Québec, J0J 2C0;
- M. Jean Vasseur, de la firme Gestim inc. ayant sa place d'affaires au 599, principale à Saint-Sébastien, Québec, J0J 2C0;
- Mme Catherine Rochefort de la firme Gestim inc. ayant sa place d'affaires au 599, principale à Saint-Sébastien, Québec, J0J 2C0.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2014-01-015 Embauche du responsable de l'École de Soccer – Hiver 2014

Considérant la recommandation du directeur du service des Loisirs, M. Guy Patenaude,

Il est proposé par : **Jacques Auger**

Et résolu de procéder à l'embauche de M. Alain Plouffe pour le poste de responsable de l'école de soccer, saison Hiver 2014. L'embauche est faite sur une base contractuelle au taux horaire de 20 \$ pour la période allant du 23 janvier au 3 avril 2014. De plus, l'embauche est conditionnelle à une vérification satisfaisante du dossier disciplinaire et judiciaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PREMIER
PROJET DE RÉGLEMENT**

En conformité avec la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la municipalité soumet à la consultation publique, le premier projet de règlement modifiant le règlement de zonage 92-2005 en ce qui concerne la limite des zones 130 et 135.

À la demande du maire, Me Isabelle François, greffière, explique le projet de règlement. Aucune question n'est soulevée par les citoyens, le maire met fin à la consultation publique.

2014-01-016 Deuxième projet de règlement modifiant le *Règlement de zonage 92-2005* en ce qui concerne la limite des zones 130 et 135 / Adoption

Considérant que copie du projet de règlement a été remise à chacun des membres du conseil à l'intérieur des délais prévus à l'article 356 de la LCV;

7 janvier 2014

Considérant que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ledit projet de règlement et renoncent à sa lecture;

Considérant que mention est faite de l'objet du projet de règlement et de sa portée;

Considérant que l'assemblée publique de consultation a été dûment tenue;

Il est proposé par : Jacques Auger

Et résolu que le deuxième projet de règlement intitulé *Règlement numéro 92-2005-49 modifiant le Règlement de zonage 92-2005* en ce qui concerne la limite des zones 130 et 135 soit et est adopté, tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2014-01-017 Avis de motion afin d'adopter un règlement relatif au traitement des élus municipaux

Avis de motion est donné par M. Denis Chagnon, conseiller, à l'effet qu'il sera présenté, lors de cette séance, le projet de règlement relatif au traitement des élus municipaux.

Le conseiller Denis Chagnon explique le projet de règlement numéro 222 relatif au traitement des élus municipaux.

2014-01-018 Projet de règlement numéro 222 relatif au traitement des élus municipaux

Considérant que le règlement numéro 222, une fois adopté aura pour effet de remplacer le règlement numéro 63;

Considérant que le projet de règlement numéro 222 stipule que :

- La rémunération de base annuelle proposée pour le maire est de 15 654,18 \$. Cette rémunération est actuellement de 14 000 \$;
- La rémunération de base annuelle proposée pour les autres membres du conseil est de 6 115,73 \$. La rémunération est actuellement 5 115,72 \$.
- Si le maire suppléant remplace le maire pendant plus de 30 jours, il aura droit, à compter de ce moment et jusqu'à ce que cesse le remplacement, une somme égale à la rémunération du maire pendant cette période;
- Chaque élu aura droit à une allocation de dépenses d'un montant égal à la moitié du montant de sa rémunération de base. L'allocation de dépenses du maire passerait donc de 7 000 \$ à 7 827,29 \$ et l'allocation des autres membres du conseil passerait de 2 333,34 \$ à 3 057,86 \$;

7 janvier 2014

- La rémunération des élus sera indexée à la hausse annuellement, d'un pourcentage correspondant au taux d'indexation de l'indice des prix à la consommation pour le Canada établi par Statistiques Canada;
- Le règlement aura un effet rétroactif au 1^{er} janvier 2014.

En conséquence :

Il est proposé par : Michèle Massé

Et résolu que le projet de règlement intitulé *Règlement numéro 222 relatif au traitement des élus municipaux* soit et est adopté, tel que présenté.

Que adoption de ce règlement soit fixée au 11 février 2014 à 19 h 30 en la Salle du conseil, de l'hôtel de ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2014-01-019 Avis de motion afin d'adopter un règlement pour la tarification des travaux d'entretien dans le cours d'eau La Grande Torquette

Avis de motion est donné par M. Denis Chagnon, conseiller, à l'effet qu'il sera présenté, lors de cette séance, un règlement pour la tarification des travaux d'entretien dans le cours d'eau la Grande Torquette.

2014-01-020 Renouvellement du contrat d'entretien Première Ligne

Il est proposé par : Denis Chagnon

Et résolu de renouveler le contrat d'entretien et de soutien des applications du logiciel Première Ligne pour les besoins du service Sécurité incendie pour une somme de 600 \$, plus les taxes applicables, le tout selon la soumission datée du 1^{er} janvier 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Lecture de la correspondance.

2e période de questions.

Levée de la séance.

Guy Benjamin
Maire

Me Isabelle François
Greffière

7 janvier 2014

Certificat de crédits

Je soussignée, Micheline Quilès, trésorière, certifie par la présente qu'il y a des crédits disponibles pour les dépenses décrites dans les résolutions suivantes :

2014-01-003; 2014-01-005; 2014-01-007; 2014-01-009; 2014-01-010;
2014-01-011; 2014-01-012; 2014-01-015; 2014-01-018; 2014-01-020.

Micheline Quilès
Trésorière